

## Programmes de vacances profawo Berne en collaboration avec différentes communes

### Conditions générales de participation et de paiement

En collaboration avec les communes suivantes :

- Muri près de Berne
- Neueneegg
- Ostermundigen

### 1. Inscription / conclusion du contrat

L'inscription doit se faire par écrit. Vous trouverez le formulaire d'inscription sur notre site web : [www.kidsco.ch/ferienbern](http://www.kidsco.ch/ferienbern)

Vous recevrez immédiatement une confirmation de réservation. Dès la réception de confirmation d'inscription définitive de notre part, un contrat lie les deux parties et les frais sont dus. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. En cas de surréservation, une liste d'attente est tenue, il n'y a pas de garantie de trouver une place d'accueil !

La date limite d'inscription est fixée au plus tard 30 jours avant le début des vacances scolaires.

Environ une semaine avant le début du programme de vacances, vous recevrez une lettre avec toutes les informations détaillées.

### 2. Prestations de profawo

profawo est responsable d'un programme hebdomadaire varié, adapté à l'âge et aux besoins des enfants. Les enfants sont encadrés par des professionnels et reçoivent une nourriture et des boissons saines tout au long de la journée.

profawo se réserve le droit de modifier l'offre. Celles-ci seront communiquées le plus rapidement possible sur notre site : [www.profawo.ch](http://www.profawo.ch).

En cas de manquement grave aux règles établies par le personnel d'encadrement ou en cas d'autre comportement fautif, les enfants peuvent être exclus du programme de vacances. La direction de la semaine d'accueil de vacances ordonne l'exclusion et en informe la personne de contact de l'enfant.

### 3. Coûts

Les coûts par enfant/jour comprennent l'encadrement, le programme ainsi que les excursions et les repas.

Les collaborateurs des entreprises membres de profawo bénéficient d'un rabais de 10 CHF par enfant et par jour.

Les personnes externes, c'est-à-dire les non-membres et les familles qui n'habitent pas dans la commune où se déroule le programme de vacances en question, paient 110 CHF par enfant et par jour.

Pour les familles qui habitent dans la commune d'implantation mentionnée, les conditions de la commune correspondante s'appliquent.

Coordonnées bancaires :

profawo Berne

Banque Valiant SA, 3001 Berne, CCP 30-38112-0, CH30 0630 0016 6081 9020 2

Mot-clé : Programme de vacances

#### 4. Conditions de paiement

En règle générale, les frais doivent être réglés au plus tard au début de chaque programme de vacances.

#### 5. Annulation, frais de dossier

Si vous souhaitez annuler l'inscription de votre enfant, nous vous facturons les frais suivants :

En cas de désistement jusqu'à **60 jours** maximum avant le début des vacances scolaires Il n'y a pas de frais

En cas de désistement jusqu'à max. 30 jours avant le début des vacances scolaires 50% des coûts

En cas de désistement ultérieur, de maladie ou autres absences Pas de remboursement des frais dus ou déjà payés

#### 6. Autorisation pour les médias

Aucune photo des enfants n'est prise pendant les programmes de vacances. Si des photos sont nécessaires à des fins médiatiques, les parents en seront informés au préalable par écrit.

#### 7. Assurance

Les parents sont responsables de l'assurance accident et responsabilité civile de l'enfant.

#### 8. Protection des données

Les données personnelles des participants et de leurs parents nécessaires à la gestion du programme de vacances ne sont utilisées que par profawo et ne sont pas transmises à des tiers, à l'exception de ce qui suit.

Afin de clarifier le droit à une subvention (concerne uniquement les communes de Muri et d'Ostermundigen), profawo se permet de demander les renseignements utiles à la commune. Si vous refusez, nous vous prions de nous le faire savoir par écrit lors de votre inscription.

#### 9. Lieu de juridiction

Le lieu de juridiction exclusif est Berne.

Berne, juillet 2024